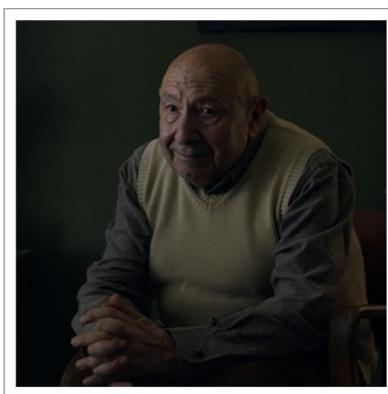
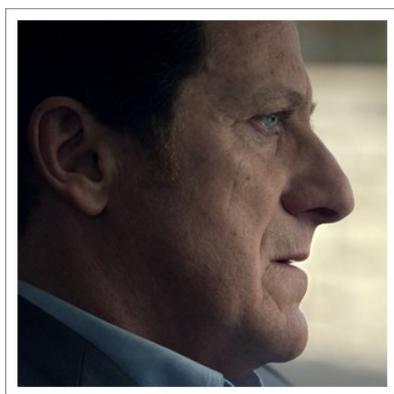
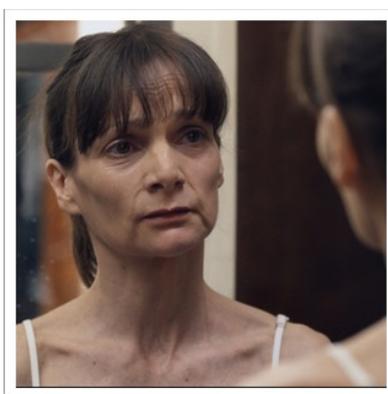
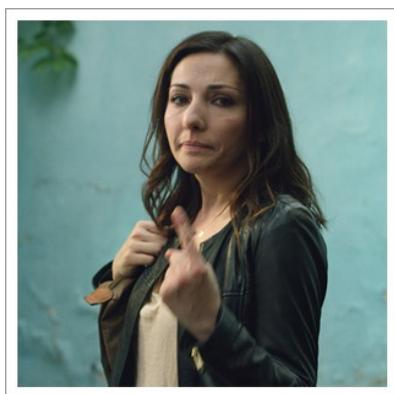


« Les mots qui font mal »



**LA PREMIÈRE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR  
L'IMPACT DES VIOLENCES VERBALES SUR LES ENFANTS**

Contacts presse :

**Dr Gilles Lazimi**, Coordinateur de la campagne : [g.lazimi@gmail.com](mailto:g.lazimi@gmail.com)

**Emilie Seid**, Publicis Conseil : [emilie.seid@conseil.publicis.fr](mailto:emilie.seid@conseil.publicis.fr)

**Toute violence verbale peut avoir des répercussions sur nos enfants.**

L'Observatoire de la violence éducative ordinaire - OVEO, et Stop VEO - Enfance sans violences (deux associations) et l'agence Publicis Conseil lancent la première campagne grand public de sensibilisation sur l'impact des violences verbales prononcées par les parents dans l'éducation de leur enfant en France. Elle sera suivie de nombreuses initiatives jusqu'au 20 novembre 2017, journée internationale des droits de l'enfant.

On a tous une petite phrase qui a marqué notre enfance... Sans s'en rendre compte, souvent sous le coup de la colère, de nombreux parents disent des mots qui font mal et qui à force peuvent laisser des traces indélébiles.

**« Mais qu'est-ce que j'ai fait pour avoir un fils comme toi. »**

**« Si j'avais su j'aurais pas eu d'enfant. »**

**« De toutes façons, tu as toujours été plus lent que ton frère. »**

**« Tu ne devrais pas mettre ce t-shirt, il te fait des gros bras. »**

Ce film, conçu et réalisé bénévolement par l'agence Publicis Conseil et sous le regard sensible de la réalisatrice Camille Fontaine de Carnibird, est le témoignage de cinq adultes, qui chacun avec leur histoire, leur vécu, leur ressenti... nous livrent leurs petites phrases, celle avec laquelle ils se sont construits et qui les a marqués à vie.

**Une campagne qui cherche avant tout à nous faire réfléchir sur nos pratiques éducatives.** La volonté de l'OVEO et de Stop VEO - Enfance sans violences est de créer une véritable prise de conscience sur le fait que les violences éducatives ordinaires envers l'enfant, pratiquées par de nombreux parents et tolérées par la société, qu'elles soient d'ordre psychologiques ou physiques, peuvent avoir des conséquences sur son développement, compromettre sa confiance et son estime de soi et avoir des conséquences sur l'adulte qu'il deviendra.

Ces deux associations œuvrent depuis de très nombreuses années pour informer les parents et professionnels qu'une éducation sans violence est possible afin de mettre fin à la reproduction de génération en génération de ces méthodes éducatives, et favoriser ainsi le développement harmonieux de l'enfant.

Le film sera diffusé à partir du 15 septembre gracieusement à la télévision et relayé sur les réseaux sociaux et sera accompagné d'un dispositif d'information et d'accompagnement aux parents sur le site de l'OVEO et de STOP VEO.

**Les sites et réseaux sociaux :**

- ➔ [www.oveo.org](http://www.oveo.org) - <https://www.facebook.com/OVEO-1446792115579513/> @oveo.org
- ➔ [www.stopveo.org](http://www.stopveo.org) - <https://fr-fr.facebook.com/stopveo/> @StopVEO

**Le lien du film :**

- ➔ <http://youtu.be/IRCKnN3DReU>

## ***Fiche technique***

**Dr Gilles Lazimi**, Coordinateur des campagnes contre les violences éducatives ordinaires, Maître de conférences à l'université Pierre et Marie Curie, membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes : [g.lazimi@gmail.com](mailto:g.lazimi@gmail.com)

## **L'Observatoire de la violence éducative ordinaire - OVEO**

**Maryse Martin**, Présidente : [maryse.martin@oveo.org](mailto:maryse.martin@oveo.org)

**Mr Olivier Maurel**, Fondateur et président d'honneur : [omaurel@wanadoo.fr](mailto:omaurel@wanadoo.fr)

**Mme Maud Alejandro**, Coordinatrice du plaidoyer et membre de la Formation enfance du Haut Conseil à la Famille, à l'Enfance et de l'âge (HCFEA) : [maud.alejandro@oveo.org](mailto:maud.alejandro@oveo.org)

## **StopVEO - Enfance sans violences**

**Mme Céline Quelen**, Présidente : [celinequelen75@gmail.com](mailto:celinequelen75@gmail.com)

**Mme Aurora Macchia**, Vice-présidente : [aurora\\_74@hotmail.com](mailto:aurora_74@hotmail.com)

## **Agence Publicis Conseil**

**Eléonore Mabile** : Directrice commerciale

**Alexandra Mimoun - Deborah Tapia** : Planning stratégique

**Olivier Desmettre - Fabrice Delacourt** : Directeurs de la création

**Vincent Cusenier - Lucie Vallotton** : team créatif

## **PRODUCTION CARNIBIRD**

**Camille Fontaine** : Réalisatrice

**Juliette Desmarescaux** : Directrice de production

**Eline Kirschfink** : Directeur de la photo

## **POST - PRODUCTION PRODIGIOUS**

**Boris Jeanne** : Production Son

**Karine Friang** : Production Image

## **Présentation des associations**

**L'Observatoire de la violence éducative ordinaire (OVEO) :** L'OVEO est une association loi 1901, reconnue organisme d'intérêt général à caractère social, cofondée en 2005 par Olivier Maurel, inspiré, lors de sa création, de l'Observatoire des prisons et des travaux d'Alice Miller .L'OVEO a pour objet de favoriser, développer et promouvoir le plus largement possible l'information de l'opinion publique et des responsables politiques sur la pratique et les conséquences de la violence éducative ordinaire.

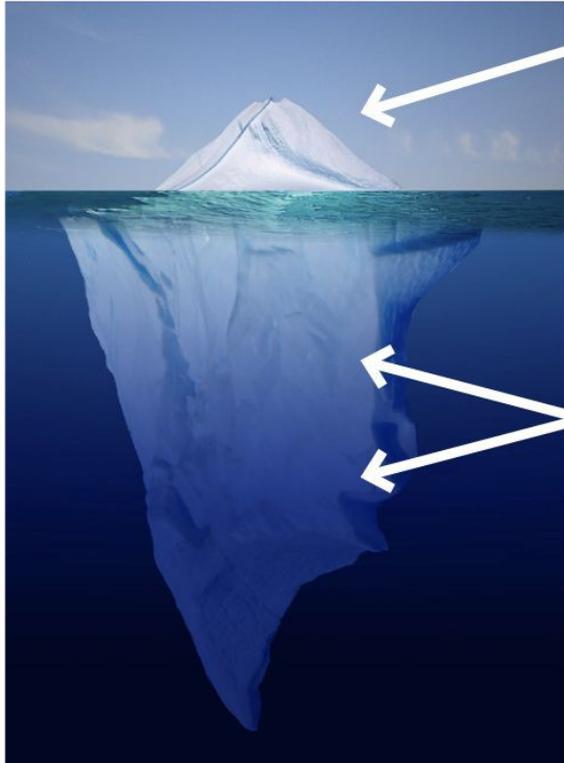
**StopVEO - Enfance sans violences :** Née du groupe social Facebook « STOP à toute forme de VEO, les Droits Humains sont aussi ceux de l'Enfant ! », l'association StopVEO, Enfance sans violences œuvre pour faire aboutir une loi d'abolition de toute forme de violence envers les enfants, et plus particulièrement les violences éducatives, d'informer sur les conséquences de ces violences auprès des politiques, des professionnels de l'enfance, du grand public, et de faire connaître l'éducation non-violente.

## **Définitions des violences éducatives ordinaires**

La violence éducative ordinaire (« VEO ») est l'ensemble des pratiques coercitives et/ou punitives utilisées, tolérées, voire recommandées dans une société pour « bien élever » les enfants. Sa définition varie selon les pays, les époques, les cultures.

La violence exercée à l'encontre des enfants dans un but éducatif se nomme aussi : « humiliation et punition corporelle », « violence corporelle dans le cadre de l'autorité parentale », « droit de correction », « châtimeur corporel ».

La VEO est la partie invisible de la violence faite aux enfants, car considérée comme acceptable, voire souhaitable pour une "bonne éducation".



### **Maltraitance**

*C'est la violence perçue comme inacceptable et dénoncée à tous les niveaux*

### **Ligne de démarcation variable**

### **Violence éducative ordinaire**

*C'est la violence à l'égard des enfants qui est acceptée par tous, considérée comme normale*

- Violence physique (gifler, fesser, pincer, tirer les oreilles ou les cheveux, donner des coups de pied, secouer, saisir brutalement, bousculer, pousser... mais aussi contraindre l'enfant dans une position inconfortable, l'attacher, l'enfermer, le priver de nourriture...)
- Violence verbale (crier, injurier, se moquer...)
- Violence psychologique (faire honte, humilier, mentir, menacer, culpabiliser, rejeter, retirer son amour, pratiquer le chantage affectif...)

### **Combien d'enfants sont concernés ?**

- 85 % des parents français disent pratiquer la VEO
- 71,5 % donnent une « petite gifle »
- plus de la moitié des parents frapperaient leurs enfants avant l'âge de 2 ans
- et les trois quarts avant 5 ans

### **Pourquoi les adultes y ont recours et pensent bien faire ?**

Sans prise de conscience et sans information, la violence éducative se perpétue de génération en génération. 5 raisons principales pour lesquelles les parents pensent bien faire et y ont recours :

- les parents reproduisent le schéma familial et l'éducation qu'ils ont reçue ;
- la société ou les injonctions religieuses véhiculent à tort l'idée que les châtiments corporels et l'éducation à l'obéissance ont des vertus éducatives ;

- la plupart des adultes ont intégré cette violence comme étant normale, par un processus psychique de déni ;
- ils ont une interprétation erronée des comportements des enfants par manque d'information sur les besoins et les stades de développement de l'enfant ;
- ils méconnaissent les conséquences des châtiments corporels sur la santé physique et mentale.

### **Liens entre VEO et violences conjugales**

Les études démontrent un lien entre les violences éducatives reçues et la violence conjugale. Les enfants victimes de violence éducative ordinaire apprennent en effet, par imitation, que l'on peut frapper une personne que l'on aime, et aimer une personne qui nous frappe.

### **Conséquences des VEO sur la santé physique et mentale**

Si les conséquences physiques des punitions corporelles sont visibles à court terme (douleurs, voire ecchymoses, fractures, traumatismes, lésions...), certaines, résultant de la violence éducative ordinaire sous toutes ses formes, passent souvent inaperçues (maux de ventre, de tête, agressivité accrue, repli sur soi...). D'autres conséquences moins connues se déclarent le plus souvent à moyen et long terme : ralentissement du développement cognitif, accroissement de l'agressivité, effets nocifs sur l'état de santé (perte de mémoire, affaiblissement du système immunitaire, hypertension, ulcères, problèmes de peau, prise de poids, troubles digestifs), suicides (dès l'adolescence voire plus tôt encore). À l'âge adulte, on constate un accroissement des risques de cancer, troubles cardiaques, asthme, comportements agressifs, troubles mentaux, dépression et problèmes sexuels. Les études des dernières années ont même révélé un impact sur notre descendance à travers la modification de l'expression des gènes (épigénétique), heureusement, celle-ci est réversible.

L'OMS a clairement établi, dans son Rapport sur la violence et la santé de novembre 2002, un lien de cause à effet entre les violences subies dans l'enfance et de nombreuses pathologies physiques et mentales.

Des chercheurs de l'université d'Austin au Texas ont réalisé une méta-analyse parue en 2016, regroupant les données de 75 études, réalisées sur une période de 50 ans, portant sur 13 pays et 160 000 enfants . Cette étude révèle que les punitions corporelles favorisent les troubles du comportement. Les chercheurs ont distingué la fessée des autres punitions corporelles. Ainsi, selon eux, la fessée ne garantit en rien aux parents une meilleure discipline, que ce soit à court terme ou à long terme : ils ne coopèrent pas mieux, n'arrêtent pas leur comportement, ne sont pas moins agressifs, n'améliorent pas leur comportement en société. Au contraire, ils deviennent plus agressifs.

Il s'agit donc d'un véritable problème de santé publique ; y remédier contribuerait à baisser efficacement les dépenses engendrées par les troubles pré-cités.

### **Situation de la France : des avancées en terme de sensibilisation, mais un retard législatif régulièrement rappelé par l'ONU et le Conseil de l'Europe**

La France n'est pas en conformité avec la Constitution au regard des Conventions internationales qu'elle a signées : la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989 et la Charte européenne des droits sociaux (l'article 17) en 1996 ( cf . article 55 de la Constitution).

En février 2016, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a rappelé pour la 4<sup>ème</sup> fois à la France – qui a ratifié la Convention depuis 26 ans déjà – son devoir d'appliquer la convention et d'interdire de façon claire et explicite les châtiments corporels.

- Décembre 2016 : Nomination d'un membre expert sur la violence éducative ordinaire au Haut Conseil à la Famille à l'Enfance et de l'Âge
- Décembre 2016 : Vote définitif de la loi d'interdiction des violences corporelles et humiliations de la loi Egalité et Citoyenneté (article 222)
- Janvier 2017 : Censure par le Conseil Constitutionnel de l'article 222 pour des raisons de forme, de procédure
- Février 2017 : Intégration de la VEO dans le texte Cadre national d'accueil du jeune enfant (formation des professionnels de la petite enfance)
- Mars 2017 : 1er Plan interministériel de sensibilisation et de lutte contre la violence faite aux enfants, un membre de l'OVEO est associé qui a permis l'intégration de la VEO

### **Situation dans le monde : un processus mondial d'abolition qui s'accélère**

En février 2017, la Lituanie vient de voter la loi d'abolition des châtiments corporels à l'unanimité portant le nombre de pays ayant déjà voté une loi d'abolition à 52.

22 pays sur les 28 de l'UE ont aboli les châtiments corporels en toutes circonstances : l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Suède.

Un pays est engagé dans un processus d'abolition totale : la Slovaquie. Il ne restera bientôt plus que 5 pays à ne pas l'avoir encore votée dans l'Union Européenne : la

Belgique, l'Italie, la République tchèque, le Royaume-Uni et la France.

### **Protéger l'enfant, y compris dans la sphère privée : les enfants ont droit au même respect de leur dignité et de leur intégrité physique que les adultes.**

L'enfant, de par sa dépendance et sa vulnérabilité, doit être particulièrement protégé.

Ainsi, les méthodes d'éducation des enfants, quand elles utilisent la violence, ne relèvent plus de la sphère privée ni de la liberté éducative. Selon l'ONU, « aucune circonstance ne peut justifier l'emploi de la violence envers un enfant. »

La Cour européenne des droits de l'Homme a rappelé que les droits à la vie privée ou familiale, à la liberté ou à la croyance religieuse n'étaient pas des arguments valables pour refuser l'interdiction des châtiments corporels. Les droits de l'Homme sont aussi ceux de l'enfant et ne s'arrêtent pas aux portes de la maison.

## **Découvertes et avancées en neurosciences : informer les parents sur le développement affectif et cognitif de l'enfant et ses besoins**

Il est fondamental que ces informations soient portées à la connaissance des parents et des professionnels, afin qu'ils puissent appréhender les réactions de l'enfant, ses besoins, et la manière d'y répondre de façon appropriée. Depuis une quinzaine d'années, les avancées des neurosciences affectives permettent de mieux comprendre les besoins et les comportements de l'enfant.

Ces recherches mettent en avant deux aspects :

Le cerveau de l'enfant, surtout avant 5 ans, est très immature :

- L'enfant est dominé par son cerveau archaïque qui le pousse à réagir instinctivement pour sa survie : attaque, fuite ou sidération lorsqu'il se sent en danger ou que ses besoins fondamentaux ne sont pas assurés.
- L'enfant est dominé par son cerveau émotionnel : il vit ses émotions très intensément, sans filtre, il n'a pas la capacité de les contrôler, de prendre du recul.
- L'enfant ne peut pas se calmer seul. Lorsqu'il est laissé seul face à ses émotions de tristesse, de peur, de colère, des molécules de stress sont sécrétées (adrénaline, cortisol).
- Apaiser, mettre des mots sur ses émotions permet de diminuer la production de molécules de stress.
- On ne peut pas demander à un enfant de faire ce que son cerveau n'a pas la capacité de comprendre ou de maîtriser (ex : formule négative, compréhension d'une règle, stopper son comportement).
- L'enfant n'a pas la capacité d'entrer dans un rapport de pouvoir, ni de manipuler. Le cerveau de l'enfant est très fragile et malléable : l'environnement dans lequel évolue l'enfant a un impact sur le développement de son cerveau et donc sur son comportement et son état de santé. Cercle vertueux : la bienveillance, l'empathie et le soutien permettent un bon développement du cerveau tant intellectuellement qu'affectivement : cela permet la maturation progressive du cerveau, et le développement de ses capacités d'empathie. L'attitude bienveillante permet la sécrétion d'ocytocine et diminue le stress, favorisant un meilleur apprentissage. Encourager l'enfant permet de sécréter de la dopamine, permettant à l'enfant d'être motivé, créatif, entreprenant, coopératif. L'enfant imite le comportement bienveillant de l'adulte par l'action des neurones miroirs. Cercle vicieux : nocivité du stress de manière prolongée par l'action du cortisol (destruction de neurones dans des zones importantes du cerveau). La dureté des mots et des gestes, la négligence, l'exposition à des scènes violentes empêchent la maturation du cerveau, altèrent son développement et ne permettent pas à l'enfant de réguler ses émotions. Ces attitudes augmentent les difficultés d'apprentissage, rendent l'enfant anxieux, dépressif, agressif (risques de comportements déviants plus tard). Les conséquences sont également physiologiques, et modifient même l'expression de certains gènes, avec des conséquences sur le développement de maladies à l'âge adulte. L'affectation de ces gènes peut se transmettre à la génération suivante.

## **Renoncer aux idées reçues concernant les vertus de la violence éducative ordinaire**

### **« Ça permet de marquer les limites. »**

L'enfant retiendra les coups sans comprendre leur raison, la peur et le stress bloquant les facultés d'apprentissage. Ainsi, il n'apprend pas à respecter des limites ou des règles, mais plutôt à se soumettre à la force (ou à se révolter avec violence). L'apprentissage des règles de vie se fait davantage par imitation : un enfant que l'on tape apprend à taper et aura tendance à répéter ce geste en pensant que c'est une manière acceptable de résoudre les conflits.

### **« C'est efficace. »**

Le cerveau humain déclenche trois attitudes possibles en cas de stress : la fuite, l'attaque ou le figement. L'enfant ne pouvant pas fuir devant ses parents, les coups et les cris entraînent la sidération, provoquant l'arrêt de l'action. Le problème semble réglé sur le moment, mais cela n'a aucun effet positif à long terme. Au contraire, l'enfant emmagasine un sentiment d'injustice, de la rancœur, de la colère, dont il aura besoin de se décharger, le plus souvent en se retournant contre plus petit ou plus faible que lui.

### **« Ça prépare à la vie. »**

L'enfant est confronté dès sa naissance aux difficultés et à la frustration (attendre pour manger, ne pas pouvoir faire seul, etc.). Ajouter de la violence et de la frustration à des fins d'apprentissage est inutile. Cela risque même de lui faire perdre confiance en ses capacités de réussite. Au contraire, encourager l'enfant dans ses efforts, l'aider à exprimer ses émotions et ressentis sans les nier permet à l'enfant de construire une bonne estime de soi qui lui permettra plus tard de trouver les ressources nécessaires pour affronter les difficultés.

### **« Ça évite de faire des enfants-rois. »**

On oppose souvent autoritarisme et laxisme. Pourtant, le laxisme est une autre forme de violence faite aux enfants. Laisser un enfant livré à ses débordements émotionnels, lui acheter tout ce qu'il désire pour éviter le conflit, ou encore ne pas lui faire voir que sa conduite est blessante pour autrui est une forme d'abandon qui peut effectivement rendre l'enfant tyrannique. Une éducation respectueuse est un engagement demandant beaucoup d'attention et d'implication de la part de l'adulte ; ce n'est en aucun cas du laxisme. Et il y a toutes les chances qu'un enfant respecté devienne au contraire un adulte respectueux des autres.

### **« C'est mon affaire, je fais ce que je veux. »**

Il y a quelques décennies, on considérait aussi la violence faite aux femmes comme une affaire privée. Pourtant, contrairement aux femmes qui, face à la violence conjugale ont la possibilité – même si c'est souvent difficile – de dire non et de menacer de partir ou de divorcer, les enfants n'ont aucune de ces alternatives. C'est donc à la société de poser un interdit très clair avant la première violence, si faible soit-elle.

### **« Ce n'est pas si grave ! »**

La plupart des êtres humains qui subissent des violences dites « légères » n'en gardent pas de séquelles apparentes. L'individu se construit malgré les coups portés, mais beaucoup d'enfants confrontés à ce type d'éducation auront tendance à reproduire plus tard ce qu'ils auront vécu ou à retourner cela contre eux-mêmes, notamment à l'adolescence et à l'âge adulte : attitudes dangereuses, toxicomanie, dépression, tendances suicidaires, violence envers autrui, troubles de la sexualité, développement de maladies. Certains, habitués à se soumettre, risquent de rester victimes toute leur vie (de violence, harcèlement, humiliations...). Les coûts économiques engendrés par cette violence « éducative » sont par ailleurs très élevés.

### **« Sans ça, les enfants risquent de mal tourner. »**

Beaucoup de comportements d'enfants jugés excessifs ou inappropriés résultent simplement d'un besoin fondamental non satisfait (faim, soif, sommeil, sécurité, santé, autonomie, amour, attention...). Corriger l'enfant sans chercher à comprendre ce qu'il veut exprimer est inutile. Des coups répétés risquent d'amener l'enfant à se « blinder », ce qui a pour conséquence de limiter le développement de ses capacités d'empathie envers les autres et/ou envers lui-même. Cela peut le conduire à commettre des actes violents ou à chercher à se soumettre à la violence. L'étude des parcours de délinquance révèle d'ailleurs le plus souvent une exposition à la violence ou une carence affective dès le plus jeune âge.

### **« Un enfant doit obéir, point ! »**

Éduquer l'enfant à l'obéissance lui enseigne qu'il est primordial de se soumettre à l'autorité. Mais l'obéissance inconditionnelle déresponsabilise l'enfant, qui sera plus enclin à obéir sans réfléchir, même à des injonctions injustes, voire criminelles. Au contraire, lui permettre de réfléchir à ses actes et à leurs conséquences, de négocier et argumenter ses choix, le fera se sentir plus conscient et responsable de sa propre vie. Le soutien et l'écoute des adultes lui permettront de développer davantage le respect, l'empathie et le sens de la responsabilité nécessaires à une société plus apaisée.

### **Revendications des associations :**

#### **1/ La loi d'abolition des VEO**

Pour la première fois en France, la loi d'interdiction du recours aux VEO dans le cadre de l'autorité parentale dans le code civil avait enfin été votée à l'Assemblée nationale en décembre 2016. Elle a malheureusement été ensuite censurée en janvier 2017 par le Conseil Constitutionnel pour des raisons de procédure.

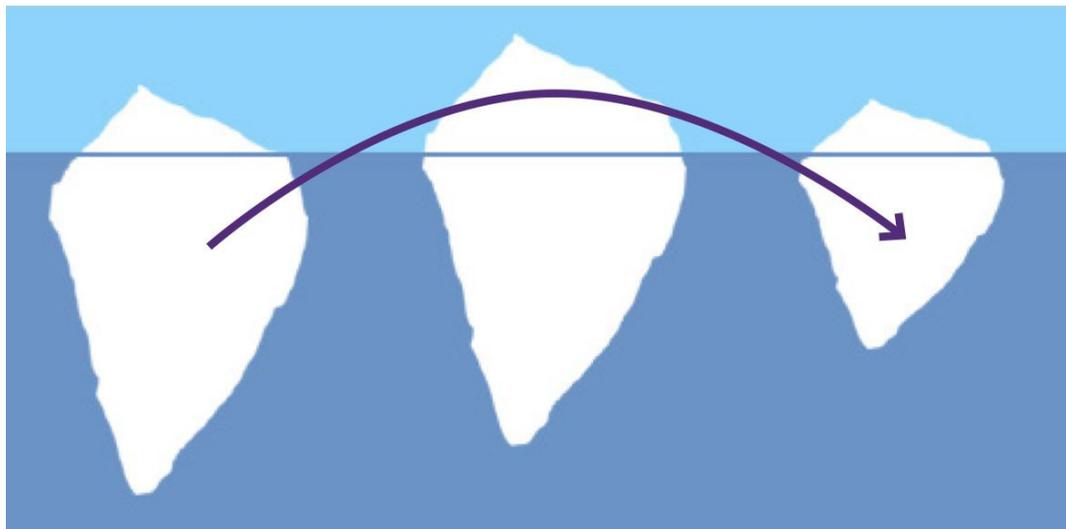
Les associations demandent de nouveau et comme une priorité absolue, une loi civile d'abolition des punitions corporelles et humiliations dans l'éducation des enfants, dans la famille et tout autre lieu de garde, de soin ou de protection.

Pour une majorité de Français, ces pratiques éducatives ne sont actuellement pas perçues comme de la violence. Dites « légères », ces violences font partie des mœurs de notre société et sont le plus souvent admises par tous (parents, professionnels, juges...).

L'objectif de la loi est de favoriser une prise de conscience afin de faire baisser la violence. En effet, à partir du moment où le parent ou le professionnel prend conscience que le moyen qu'il emploie pour

modifier le comportement de l'enfant est violent, il y aura alors de moins en moins recours et se tournera vers de nouvelles postures éducatives.

Plus une société prend conscience de la violence éducative ordinaire faite aux enfants, plus elle augmente la perception de la violence faite aux enfants comme de la maltraitance, plus la violence faite aux enfants tend à diminuer.



Basculement de la violence invisible en violence visible

Il est du rôle de l'État de dire qu'une autre parentalité est possible et de soutenir un changement de société permettant une meilleure acceptation des comportements naturels de l'enfant. Voter la loi permet de faire baisser la violence beaucoup plus rapidement que la seule mise en place de mesures d'information ou de formation.

## **2/ Des campagnes nationales d'information de grande ampleur**

Ces campagnes doivent permettre de porter à la connaissance du grand public, des parents et des professionnels les dernières avancées scientifiques sur le développement psycho-affectif de l'enfant, et les conséquences de la violence éducative ordinaire sur la santé physique et mentale.

- Cette campagne d'information devra être régulière et permanente
- Elle reposera sur différents supports :
  - spots diffusés à la télévision, à la radio ou sur Internet ;
  - conseils imprimés sur des produits du quotidien (bouteilles d'eau ou packs de lait par exemple) : avec des messages positifs pour les parents et clairs ;
  - émissions, documentaires, interviews de professionnels qualifiés diffusés à une heure de grande écoute ou le week-end ;
  - diffusion de documents (affiches, tracts et brochures) mis à la disposition des enfants à l'école, des parents à leur domicile (ex. : « Pouvez-vous élever vos enfants avec succès sans gifles ni fessées ? » comme en Suède, distribuée dans toutes les familles et traduites en plusieurs langues) dans les PMI, les cabinets médicaux, les maternités...

- inscription dans le carnet de santé des conséquences sur la santé (projet en cours)
- etc.
- L'intégration des connaissances sur la VEO et sur des droits de l'enfant dans les formations initiale et continue des enseignants, des professionnels de l'enfance, de la santé, des travailleurs sociaux, de la police et des magistrats.

### **3/ Des moyens supplémentaires permettant d'aider les parents**

- renforcement des droits aux congés parentaux pour que les parents passent plus de temps avec leurs enfants, facilitant ainsi le lien d'attachement ;
- information des parents sur les étapes de développement de l'enfant et sur la théorie de l'attachement (livret des parents, carnet de santé...);
- lieux de rencontre et de réflexion sur l'éducation, la parentalité (meilleur maillage du territoire des maisons vertes, des REAAP - Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, PMI, des écoles des parents, des associations soumises à évaluation) ;
- mise en place d'un entretien individuel avec les parents ou en petits groupes (groupes de pères, de mères, ou ensemble) avant l'accouchement (préparation à la naissance), puis pendant les premières années de l'enfant... ;
- conseillers et autres programmes d'aide, de formation et de soutien vers lesquels les adultes enfrenant la loi devront être orientés : possibilités d'assister à 10 séances d'aide à la parentalité ;
- proposition d'un numéro anonyme d'appel et d'un chat anonyme pour les enfants et les adolescents pour l'écoute, l'aide, le conseil, l'orientation ;
- proposition d'un numéro anonyme pour les parents (écoute, aide, conseil, orientation) ;
- renforcement des moyens du numéro d'appel gratuit 119

### **4/ Des statistiques nationales fiables pour construire une politique de protection de l'enfance**

Il n'existe aucun chiffre fiable à l'échelle nationale sur la violence faite aux enfants en France car ces indicateurs sont confiés aux conseils départementaux qui ont tous des logiciels différents. En février 2016, lors de l'audition de la France, le comité des droits de l'enfant de l'ONU a déploré l'absence de statistiques nationales sur l'enfance dans un pays tel que la France.

L'Etat doit lancer une étude longitudinale et une enquête de grande ampleur pour avoir enfin des chiffres et statistiques en France afin de constater la pratique, les typologies et l'évolution des violences faite aux enfants dans les prochaines années, et pouvoir mener une politique de protection de l'enfance fondée.

### **5/ L'évaluation des moyens et la coordination des acteurs de terrain**

Il faudra mettre en place une mission d'évaluation des moyens, des formations existantes, de

lacoordination des services sur le terrain, comme par exemple, le temps passé par les travailleurs sociaux avec les familles.

Les CAF possèdent des crédits dédiés à la parentalité (Convention d'objectifs et de gestion), dont les fonds ne sont pas intégralement dépensés chaque année. Il faudra informer les organismes de formation de la possibilité pour eux d'y avoir recours.

### **Quelques actions des associations jusqu'au 20 novembre 2017**

- Participation au projet du Train-expo « Petite enfance et parentalité » du 2 au 20 novembre 2017 : conférences, exposition, vidéo et création sonore
- Table ronde à l'Assemblée nationale autour des droits de l'enfant avec le collectif Agir ensemble pour les droits de l'enfant – AEDE : 19 octobre 2017
- Création d'outils (flyers à distribuer) afin de sensibiliser dans les lieux publics (magasins, salles d'attente)

### **Ressources sur la VEO**

#### **Sites Internet :**

[www.oveo.org](http://www.oveo.org)

[www.stopveo.org](http://www.stopveo.org)

[www.coe.int/fr/web/children/corporal-punishment](http://www.coe.int/fr/web/children/corporal-punishment)

[www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)

[www.wmaker.net/maisonenfant](http://www.wmaker.net/maisonenfant)

[www.memoiretraumatique.org](http://www.memoiretraumatique.org)

[www.nifesseesnitapes.org](http://www.nifesseesnitapes.org)

#### **Études :**

[www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2012-1-page-85.htm](http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2012-1-page-85.htm)

[www.oveo.org/etudesscientifiques-sur-les-effets-de-la-violence-educative-ordinaire](http://www.oveo.org/etudesscientifiques-sur-les-effets-de-la-violence-educative-ordinaire)

#### **Livres :**

Olivier Maurel

- La Fessée : questions sur la violence éducative, La Plage, réédition 2015, préface d'Alice Miller
- La Violence éducative, un trou noir dans les sciences humaines, éditions l'Instant Présent, 2012
- Oui, la nature humaine est bonne ! Ou comment la violence éducative ordinaire la pervertit depuis des millénaires, Robert Laffont, 2009

Alice Miller

- C'est pour ton bien, Aubier, 1984
- L'Enfant sous terreur, Aubier, 1986

Janusz Korczak

- Le Droit de l'enfant au respect, éditions Faber, réédition 2009

Alfie Kohn

- Aimer nos enfants inconditionnellement, éditions l'Instant Présent, 2014

Jesper Juul

- Regarde... ton enfant est compétent : Renouveler la parentalité et l'éducation, Chronique sociale, 2012, nouvelle édition avec traduction révisée, 2016
- Voulons-nous vraiment des enfants forts et en bonne santé ?, éditions Fabert, 2015

Catherine Gueguen

- Pour une enfance heureuse, Robert Laffont, 2014

Muriel Salmona

- Châtiments corporels et violences éducatives. Pourquoi il faut les interdire en 20 questions réponses, Dunod, 2016.

Christine Schuhl

- Petite Enfance et neurosciences, Chronique Sociale, 2015.

Catherine Dumonteil-Kremer

- Élever son enfant autrement , éditions La Plage, réédition 2016

Isabelle Filliozat

- Au cœur des émotions de l'enfant , éditions Poche Marabout, 2013

#### **Films :**

- Amour et Châtiments de Michel Meignant
- L'Odyssée de l'empathie de Michel Meignant et Mario Viana
- Même qu'on naît imbattables ! Marion Cuerq (sortie fin 2017)